

Le revenu net des généralistes est resté presque stable en 2001

Le revenu libéral net imposable des médecins a augmenté en 2001, déduction faite du taux d'inflation, de + 0,4 % pour les généralistes et de + 2,3 % pour les spécialistes. Le poids moyen des dépassements tarifaires est passé cette année-là à 9,3 % des honoraires, compensant un taux de charges accru pour la gynécologie et les spécialités chirurgicales.



[/DocumentRoot/qdm/Iss9494/Pag71549/F_Img158248.jpg](#)

[/DocumentRoot/qdm/Iss9494/Pag71549/F_Img158248.jpg](#)

Les psychiatres, toujours en bas de l'échelle de revenus(Photo Phanie)

EN 2001, LE REVENU LIBERAL net de charges professionnelles (avant impôt) et réel (compte tenu de l'inflation de + 1,6 %) a progressé en moyenne de 0,4 % pour les médecins généralistes et de + 2,3 % pour les spécialistes, selon une étude de la Drees (service statistique du ministère de la Santé) (1). Le revenu moyen des omnipraticiens libéraux s'élevait à environ 54 400 euros en 2001 (avant les revalorisations de la consultation à 20 euros et de la visite à 30 euros en 2002), contre 87 100 euros pour l'ensemble des spécialistes. On trouve, en bas de l'échelle des revenus libéraux nets (hors activité salariée), les psychiatres (49 740 euros en 2001) et les pédiatres (51 700 euros), et, tout en haut, les anesthésistes (122 000 euros) et les radiologues (180 600 euros).

L'étude du ministère affine ensuite ces moyennes, sans pour autant faire la distinction entre les médecins qui exercent à temps plein et ceux qui exercent à temps partiel (sauf dans le tableau ci-contre), ni entre les médecins installés en secteur I avec tarifs opposables et ceux du secteur II à honoraires libres.

« *Les six spécialités dont le revenu libéral réel, déduction faite de l'évolution des prix, a le plus augmenté, sont la dermatologie, la cardiologie, l'anesthésie, la radiologie, la pédiatrie et la stomatologie* », souligne l'étude. Le taux d'évolution du revenu libéral de ces spécialités se situe entre + 2,6 % (dermatologues) et + 4,8 % (stomatologues). S'il s'agit d'un rattrapage pour certaines d'entre elles, pour les radiologues et les cardiologues, l'année 2001 confirme « *une forte croissance tendancielle depuis au moins 1997* ».

« *A l'opposé, précise la Drees, les pneumologues, les gynécologues, les rhumatologues, les omnipraticiens et les gastro-entérologues ont vu en 2001 leurs revenus réels progresser faiblement, voire diminuer pour les deux premiers* » (- 1,6 % pour les pneumologues et - 0,1 % pour les gynécologues).

Un effet volume.

En se penchant sur les différents facteurs d'évolution du revenu libéral (niveau d'activité, démographie, changement de tarifs, dépassements d'honoraires, frais de déplacement et montant des charges), l'étude de la Drees note un effet volume, avec une activité médicale en hausse de 2,3 % en moyenne de 2000 à 2001. Surtout, les médecins libéraux ont en partie compensé la quasi-stabilité de leurs tarifs sur la période en recourant aux dépassements tarifaires. En effet, le montant moyen par tête des dépassements tarifaires a augmenté de 8,8 % en 2001, alors que la hausse se limitait à 4,6 % par an entre 1997 et 2000 (et 20,4 % en 2002). D'où le poids accru des dépassements tarifaires dans les honoraires pour l'ensemble des médecins : il est « *passé de 8,4 % en 1997 à 9,3 % en 2001 et atteindrait 10,4 % en 2002* ». Le poids des dépassements dans les honoraires varie beaucoup. Il est faible chez les radiologues (1,9 %), les cardiologues (3,7 %), les pneumologues (3,8 %) et grimpe jusqu'à 18,4 % chez les ophtalmologues, 21,7 % chez

les gynécologues, **22,6 % pour les chirurgiens**, et même 39,5 % dans le cas des stomatologues.

Du côté des chirurgiens, les dépassements ont un « niveau élevé (43 euros par acte ayant donné lieu à dépassement en 2001) qui est près de trois fois supérieur au niveau de dépassement moyen pratiqué par l'ensemble des médecins », relève l'étude. La progression de la part des dépassements chez les gynécologues et ophtalmologues s'explique en revanche par « *l'augmentation du volume des actes* » majorés par un DE.

Mais ces dépassements ont servi notamment à financer des charges croissantes, car, selon l'étude, « *l'augmentation des charges a été en 2001, particulièrement élevée pour les dermatologues, les gynécologues, les stomatologues, les chirurgiens et les ophtalmologues* ». Si le poids des charges pour les médecins libéraux, variable selon les spécialités

et les régions, est globalement resté stable (48,5 % en 2001 contre 48,3 % en 1997), **certain praticiens ont été pénalisés par l'évolution de leur prime d'assurance en**

responsabilité civile professionnelle (RCP). Ce sont les gynécologues qui ont « connu la plus forte augmentation de (leur) taux de charges entre 1997 et 2001 (+2,4 points) », juste devant la plupart des spécialités chirurgicales. En revanche, la radiologie est « la seule spécialité dont le taux de charges a baissé et de manière nette entre 1997 et 2001 ».

AGNÈS BOURGUIGNON

(1) « L'évolution du revenu libéral des médecins en 2001 et ses perspectives en 2002 ». Drees, Etudes et Résultats n° 284, janvier 2004.

L'évolution des revenus des médecins dits « actifs à part entière »(1)

	Pouvoir d'achat du revenu par médecin (% annuel moyen)		Revenu annuel par médecin en euros
	1997- 2000	2000- 2001	en 2001
Omnipraticiens	1,8	0,5	55 209
Anesthésistes	1,2	2,8	128 762
Cardiologues	2,8	2,7	100 014
Chirurgiens	0	0,9	119 782
Dermatologues	- 0,2	2,8	55 991
Gastroentérologues	1,3	- 0,1	83 467
Gynécologues	1	- 0,3	71 204
Ophtalmologues	1,9	2,6	95 433
ORL	0,2	2,2	76 037
Pédiatres	1	3,6	53 992
Pneumologues	1	- 1,8	64 278
Psychiatres	0,2	1,6	51 938
Radiologues	5	3,1	198 896
Rhumatologues	0,3	0	60 005
Stomatologues	- 0,3	4,4	88 349
Total des spécialistes	2,1	2,1	93 559
Total des médecins	1,9	1,4	71 726
Indice des prix	1	1,6	

Sources : fichiers Snir (Cnamts et BNC 2035 (DGI-Insee).

(1) Sont exclus de la catégorie médecins « actifs à part entière » ceux qui viennent de s'installer ou qui cessent leur activité en cours d'année, les praticiens hospitaliers à temps plein dont l'activité libérale à l'hôpital ne procure qu'un revenu d'appoint, les médecins non conventionnés et ceux âgés de plus de 64 ans.